

## AVIS PUBLIC



### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 4 avril 2023 à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) suivantes :

- Lot numéro 2 750 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-101, afin d'autoriser l'empiètement d'un balcon dans la marge latérale à une distance de 1,15 mètre de la ligne de terrain pour le bâtiment situé au 10175, promenade des Riverains, et ce, malgré l'article 80 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une distance minimale de 1,5 mètre;
- Lot numéro 2 802 271 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone C-106, afin d'autoriser pour l'enseigne au sol située aux 7160 à 7172, rue Bombardier et 9501 à 9505, boulevard des Galeries-d'Anjou :
  - la modification de cette enseigne au sol dérogatoire bénéficiant d'un droit acquis, et ce, malgré l'article 294 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige que la modification d'une enseigne dérogatoire doit être conforme au présent règlement;
  - une superficie maximale de 15,7 mètres pour cette enseigne au sol, et ce, malgré l'article 283 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une superficie maximale de 10 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 17 mars 2023.

Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement